



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 AVRIL 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire
M Fabrice CHIVAL, Mme Nadine GROBOZ, M Bernard GALLION, adjoints
M Gérard GROBOZ, conseiller délégué,
Mme Julie DELOT,
M Patrick DEMERS,
M David GUICHON,
Mme Joëlle PENIN,
Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Sandrine BRONNER, adjointe, représentée par Mme Aline PIOTELAT,
M Arnaud CURNILLON, conseiller, représenté par M David GUICHON,
Mme Karine FLECHON, conseillère municipale, représentée par M Patrick DEMERS
M Jean-Paul NEVEU, conseiller municipal, représenté par M Jean-Pierre ARRAGON.

Absents Excusés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.
Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 14

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h31.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Nadine GROBOZ est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président demande l'ajout de deux délibérations concernant une décision modificative pour le budget du camping et la mise à disposition d'un personnel de l'ADAPEI pour la commune, ce qui est accepté par les membres du conseil municipal et rappelle l'ordre du jour :

1. Révision des tarifs du camping
2. Location terrain communal à La Raza
3. Vente de terrain à Mr NALLET

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 9 mars 2023

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 9 mars 2023.

Vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Révision des tarifs du camping

Monsieur Bernard GALLION informe que les mobil homes ont été mis en place au camping et qu'il est proposé de les nommer l'écureuil et les mésanges. Il est proposé de revoir les tarifs de ceux-ci à compter du 1^{er} avril 2023, voir ci-dessous.

Tarif de location HLL - Chalets	Surface environ (en m ²)	Nombre de couchages	SAISON BASSE				SAISON HAUTE		
			Semaine	2 nuits	Nuit supplémentaire	Mois	Semaine	2 nuits	Nuit supplémentaire
MH2 - LES MESANGES		4 + 2	421,00 €	216,00 €	59,00 €	641,00 €	535,00 €	275,00 €	75,00 €
MH4 - L'ECUREUIL		4 + 2	421,00 €	216,00 €	59,00 €	641,00 €	535,00 €	275,00 €	75,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** l'appellation de ces derniers en les nommant l'écureuil et les mésanges
- ✓ **D'accepter** les tarifs présentés

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Location terrain communal à la Raza

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur ROTA Vincent exploite actuellement des parcelles communales. La parcelle ZA 52 d'une superficie de 1 920 m² n'est pas louée et donc disponible. Celle-ci pourrait être proposée à ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** la location de la parcelle ZA 52 à Monsieur ROTA Vincent

✓ **D'autoriser** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Vente de terrain à Mr NALLET

Monsieur le Maire rappelle la demande de Mr NALLET Pascal afin d'acquérir une partie d'une parcelle communale attenante à la sienne soit 7m de large et 130m de long. Le département a émis un avis favorable le 28 novembre 2022 pour la création d'un accès. Monsieur NALLET prendra en charge les frais de notaire ainsi que les frais de bornage. Le prix moyen du terrain agricole au m² est entre 0.20 et 0.31 cts d'euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** la vente de 910 m²
- ✓ **D'accepter** le prix de vente à 0.31/m²
- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer l'acte de cession et tout document afférent à ce dossier

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Décision Modificative n°1 : Camping

Monsieur le Maire informe qu'à la demande des services de la trésorerie, il y a lieu d'apporter des modifications sans toucher à l'équilibre du budget du camping.

Recette de fonctionnement

7751 : - 2100

70688 : + 2100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** cette proposition

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Mise à disposition d'un salarié de l'ADAPEI pour la commune

Monsieur le Maire informe que la stagiaire qui était au service technique est une salariée de l'ADAPEI et a terminé son stage à la date du 31 mars. Une réflexion a été faite afin de lui proposer une mission plus longue au sein de l'équipe municipale. Il s'agirait d'une mise à disposition, la commune aurait une prestation de service à régler à l'ADAPEI pour un montant de 16.80€ TTC de l'heure. La durée de la mission pourrait être à partir du 1^{er} mai pour une durée de 5 mois (sous réserve de la réception des différents documents administratifs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** la mise à disposition de cette salariée
- ✓ **D'accepter** le tarif de 16.80€ TTC de l'heure

✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Commissions et délégations

Projets de construction :

Le Maire informe que plusieurs personnes lui ont fait savoir qu'ils avaient peut-être des projets de construction de plusieurs lots sur la commune. Un PA (Permis d'Aménager) a été déposé en mairie et il est en cours d'instruction.

Mutuelle communale :

La commune a reçu des dépliants concernant la mutuelle communale. Une étude va être faite auprès des différentes compagnies.

Conseiller numérique :

Le Maire fait savoir qu'il a été destinataire d'une demande de la mairie de Val-Revermont concernant le renouvellement d'un contrat pour le conseiller numérique pour une durée de 3 ans. Le conseil est favorable au renouvellement avec une participation financière.

Resto du Cœur :

Le Maire informe que les restos du cœur souhaitent réserver la salle des fêtes de Meillonas pour une manifestation pour environ 300 personnes, le 28 octobre prochain. Le conseil est favorable pour mettre à disposition la salle à titre gratuit.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2023 à 21h54.

Le 05 mai 2023

**Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON**

**La secrétaire de séance
Nadine GROBOZ**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nadine Groboz', written over a horizontal line.